



Execution forcee d'une entreprise

Par dugdugvv

Bonjour.

Après une audience prudhommal que j'ai gagnée j'ai demandé début novembre 2022 une exécution forcée via un huissier.

N'ayant pas de nouvelle j'ai appris via mon avocate que celui-ci avait tenté une saisie sur salaire infructueuse puis un commandement de payer mi novembre 2022 puis que l'huissier avait décidé d'attendre que mon ancien employeur vende un agrément (ambulance) sans m'en informer.

Début janvier 2023 toujours sans nouvelle je l'ai joint et il m'a répondu que mon débiteur devait tenter de vendre cet agrément.

Il m'a expliqué pouvoir récupérer l'argent en récupérant via les remboursements de la CPAM mais qu'il voulait attendre la vente.

Depuis aucune nouvelle de sa part

Je suis un peu étonné...

J'ai l'impression que sa façon de faire est plus un recouvrement amiable qu'une exécution forcée.

Elle ne dialogue aucunement avec moi et n'a pas de nouvelle de mon dossier malgré mes demandes...

Qu'en pensez-vous ?

Quels sont les moyens pour faire avancer mon dossier.

Merci de vos réponses.